****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.23.5**

|  |
| --- |
| **Note du Secrétariat :** À sa 64e réunion, le Comité permanent, dans sa Décision SC64-22, a donné instruction au Secrétariat de soumettre à la COP15, pour examen, le projet de résolution contenu dans le document SC64 Doc.23 sur les *Initiatives régionales Ramsar 2025-2028*, modifié pour tenir compte des observations du Comité. |

**Projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar 2025-2028**

1. RAPPELANT que les Initiatives régionales Ramsar (IRR) placées sous l’égide de la Convention sur les zones humides, comprenant des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités ainsi que des réseaux régionaux pour faciliter la coopération, ont pour vocation d’être des moyens opérationnels de fournir un appui efficace à la mise en œuvre améliorée de la Convention et de son Plan stratégique dans des régions géographiques spécifiques, par la coopération internationale volontaire relative aux questions d’intérêt commun concernant les zones humides ;

2. RAPPELANT ÉGALEMENT que la Conférence des Parties contractantes a reconnu l’importance des IRR pour la promotion des objectifs de la Convention ; et

3. RAPPELANT EN OUTRE qu’au paragraphe 13 de la Résolution XIV.7, Partie A, *Initiatives régionales Ramsar*, la Conférence des Parties contractantes a décidé que les IRR qui satisfont aux *Directives opérationnelles* sont approuvées par la COP ou le Comité permanent comme fonctionnant dans le cadre de la Convention pour la période séparant deux sessions de la COP et reçoivent le statut d’Initiatives régionales Ramsar ou, si elles sont déjà reconnues, la confirmation de leur statut ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

4. DÉCIDE d’approuver cette liste ;

5. DÉCIDE ÉGALEMENT que cette liste sera valable jusqu’à ce qu’elle soit remplacée par une nouvelle liste pour la période COP16-COP17 lors de la 16e session de la Conférence des Parties (COP16) ;

6. RECONNAÎT que l’Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet) est financièrement indépendante de la Convention et dispose de son propre budget prévisionnel pour la prochaine période triennale, qui figure en annexe de la présente Résolution, pour information, en réponse à une demande de MedWet, sans créer un précédent pour les IRR ; et

7. CONFIRME que la présente Résolution remplace la « Partie B » de la Résolution XIV.7, qui est retirée, et DONNE INSTRUCTION au Secrétariat de publier une version actualisée de la Résolution XIV.7 qui restera inchangée, à l’exception de la suppression du renvoi à la « Partie A » dans le titre et de la suppression de l’actuelle « Partie B ».

***Les IRR approuvées pour la période intersessions séparant la COP15 de la COP16 sont les suivantes :***

Quatre centres régionaux Ramsar pour la formation et le renforcement des capacités :

* 1. Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA)
	2. Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO)
	3. Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA)
	4. Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA) ; et

Dix-huit réseaux Ramsar de coopération régionale :

* 1. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WaCoWet)
	2. Initiative régionale Ramsar pour le bassin du Niger (NigerWet)
	3. Initiative régionale Ramsar pour le bassin du Sénégal (SenegalWet)
	4. Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes
	5. Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides fluviales du bassin du Río de la Plata
	6. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet)
	7. Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens
	8. Initiative régionale Ramsar pour le bassin de l’Amazone
	9. Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP)
	10. Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRICA)
	11. Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI)
	12. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)
	13. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI)
	14. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet)
	15. Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet)
	16. Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI)
	17. Centre international des mangroves (CIM)
	18. Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland

**Annexe 1**

**Budget pour la période triennale 2026-2028 de l’Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)**

*[Les tableaux relatifs au budget définitif pour les opérations de l’initiative MedWet pour 2026-2028 et aux contributions des membres de MedWet seront ajoutés lors de la COP15].*